

Conférence de territoire du département de la Seine Saint Denis

Le jeudi 13 janvier 2011
14h00

Bourse du travail : auditorium de Bobigny

M. EVIN introduit la réunion en souhaitant une bonne année riche de bonheur personnel et de projets à l'assemblée présente.

Il est heureux d'installer avec Mme BABEL, la conférence de territoire de Seine-Saint-Denis, c'est la deuxième conférence de territoire à installer de la région après celle de l'Essonne.

Le calendrier est assez contraint car les territoires de santé ont été arrêtés le 15 novembre 2010, ce qui a permis ensuite d'arrêter la composition des membres pour installer aujourd'hui la première conférence.

Il est désormais important de pouvoir travailler à l'organisation du travail préparatoire au projet régional de santé dont les grandes orientations stratégiques vont vous être présentées.

Les conférences auront un avis à donner dans le cadre de la démocratie sanitaire.

Le choix retenu pour la détermination des territoires, s'appuie sur la spécificité de notre région. Aucun découpage n'apparaissait comme évident. Auparavant, 22 territoires de santé s'organisaient essentiellement autour des établissements de santé. Or, il fallait aller au-delà de ce cadre en traitant le médico-social, l'offre ambulatoire et la permanence des soins ainsi que les questions de prévention ou de veille ou de sécurité sanitaire.

Il fallait également une taille suffisante pour permettre un échelon pertinent en termes d'opposabilité et pour l'exercice de la démocratie sanitaire.

Ce découpage ne préjuge en rien des différents niveaux d'intervention de l'agence, inter territorial ou infra territorial.

D'autre part, la notion de démocratie sanitaire consiste à s'assurer qu'elle ne concerne pas seulement les professionnels de la santé mais aussi des usagers, des élus, des associations et plus généralement de l'ensemble des citoyens.

Au sein de l'agence, une direction existe chargée d'animer cette démocratie sanitaire en lien avec les délégations territoriales qui ont un rôle essentiel à jouer au travers des relations de proximité.

Il s'agira aujourd'hui, d'élire le président de la conférence de territoire ainsi que le vice-président. Auparavant, M. KIRSCHIEN présentera le rôle des conférences de territoire.

I - PRESENTATION DU ROLE DES CONFERENCES DE TERRITOIRE PAR LE DELEGUE TERRITORIAL

(Présentation en pièce jointe)

Election du président et du vice-président de la conférence à scrutin majoritaire à deux tours, à bulletin secret : 41 Membres votant sur 46 membres titulaires.

M. KIRSCHEN propose les éléments suivants :

Siège de la conférence : Bobigny

Adresse : celle de la délégation territoriale :

Immeuble l'européen

577 promenade Jean Rostand

93005 BOBIGNY

Il appelle le doyen d'âge : M. le Professeur Bernard PISSARRO.

Avant d'élire le Président, M. KIRSCHEN propose d'approuver le règlement intérieur provisoire.

M. FEUTRIE, représentant de la FHF précise qu'en page 1, bas de page, il est écrit « *les quatre membres du bureau autres que ceux prévus à l'article D 1434-14 doivent être issus de collège différents* ». Or, il estime que cela porte atteinte à la liberté de composition du bureau et déborde le cadre du texte. La FHF ne voterait pas le règlement si cette phrase était maintenue.

M. EVIN précise que ce texte soumis à la conférence de territoire et plus précisément cette phrase avait pour but d'assurer une diversité de la représentation au sein du bureau.

M. KIRSCHEN propose de retirer cette phrase qui est inutile aujourd'hui pour l'élection du Président et Vice-président.

Adoption, avec ce retrait, du règlement intérieur provisoire à l'unanimité des membres.

Suspension de séance de quinze minutes demandée par M. FEUTRIE avant de procéder au vote.

II/ELECTION DU PRESIDENT DE LA CONFERENCE

M. le P. PISSARRO interroge l'assemblée sur les candidats se présentant à la présidence.

M. Pierre LAPORTE, représentant du Conseil Général (CG) se présente.

Il est vice-président chargé de l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapés au CG. Mais auparavant il était vice président à la santé et notamment sur les questions de la petite enfance et de la PMI, il était en lien avec les médecins et les hôpitaux.

Il est à l'origine d'un observatoire de la santé.

Il a également travaillé sur la prévention de la toxicomanie et des conduites à risques.

Il a assisté au conseil de surveillance de l'hôpital AVICENNE et de l'hôpital Jean VERDIER et représenté de la FHF au conseil d'administration de l'AP-HP.

Aujourd'hui, il œuvre davantage dans le secteur du médico-social avec les personnes âgées et les personnes handicapées, compétence centrale du département. Ce qu'il trouve intéressant c'est d'avoir ces cohérences de travail ainsi que l'écoute des professionnels et des usagers.

M. le DR ZARKA, retire sa candidature compte tenu de la qualité du premier candidat.

M. KIRSCHEN précise les modalités de vote du scrutin.

Résultat du VOTE sur 41 votants :

36 voix pour M. LAPORTE

5 bulletins blancs

M. LAPORTE est élu Président de la conférence de territoire de la Seine Saint Denis.

III - ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA CONFERENCE

M. le Pr PISSARO interroge l'assemblée sur les candidats se présentant à la vice-présidence.

M. **Lucien BOUIS** au nom du collège des usagers, il représente l'UDAF 93, association agréée. Dans le domaine de la santé, il a animé depuis de nombreuses années l'UNAF au plan national. Il a été vice président du conseil d'administration du CHI André Grégoire et membre de la CRUQ de la clinique Floréal de Bagnolet.

M. le **Dr Edgard FELLOUS**, médecin généraliste à Bobigny, président du conseil départemental de l'ordre des médecins du département et vice-président du conseil régional de l'ordre des médecins.

Il a une vision large de la problématique du département, au service de la population.

Depuis 30 ans, médecin généraliste. Il continue entre autre à travailler dans les associations humanitaires.

Il souhaiterait rassembler l'ensemble des médecins, au-delà rassembler l'ensemble des professions de santé et aujourd'hui au-delà, rassembler l'ensemble des médecins impliqués dans le médico-social et dans tout ce qui touche à la santé.

Mme **Catherine OLLIVET**, représentante des usagers dans les associations agréées, elle a contribué depuis longtemps à la prise en charge des personnes vulnérables et notamment atteinte de la maladie d'Alzheimer. Elle représente les usagers depuis longtemps dans ce département et propose dans le cadre de la parité homme/femme, une candidature féminine.

Premier tour

Résultat du VOTE sur 41 votants :

18 voix pour M. FELLOUS

12 voix pour Mme OLLIVET

11 voix pour M. BOUIS

M. BOUIS appelle les votants à reporter ses voix sur Mme OLLIVET au nom de la parité.

Second tour

Résultat du VOTE sur 41 votants :

21 voix pour M. FELLOUS

20 voix pour Mme OLLIVET

M. FELLOUS est élu vice-président de la conférence de territoire de la Seine Saint Denis.

M. le Pr PISSARO appelle M. LAPORTE afin de présider la fin de la conférence.

M. LAPORTE précise qu'il sera important dans le règlement intérieur de prévoir une juste représentation de tous et notamment des usagers.

Le siège de la conférence est fixé à Bobigny, adresse postale de la DT 93.

IV - DEMARCHE DU PROJET REGIONAL DE SANTE : METHODES et CALENDRIER

Présentation de MME Marie-Renée BABEL.

(Présentation en pièce jointe)

V - DIAGNOSTIC REGIONAL et TERRITORIAL

Présentation de M. ECHARDOUR, Mme JACQUEMOIRE et M. BOUHAFS

(Présentation disponible sur le site www.sante-iledefrance.fr)

Discussion :

Le Dr FELLOUS confirme l'investissement du conseil départemental de l'ordre des médecins dans le dépistage du cancer en rappelant qu'il est co-fondateur du comité départemental des cancers.

Le Dr SIAVELLIS, médecin généraliste à Noisy-le-Sec, fait remarquer que les indicateurs en Seine-Saint-Denis sont les plus mauvais de la région. Il souhaiterait savoir si des dotations exceptionnelles seront allouées afin de réduire les différentiels.

Mme DERMER, directrice de la clinique de l'ESTREE à Stains, lance un SOS concernant la sécurité car elle craint que l'insécurité ne fasse fuir les professionnels de santé de la Seine-Saint-Denis.

Mme Nathalie NISENBAUM, médecin d'un réseau de soins palliatifs dans le 93, fait part du fait que les médecins font de moins en moins de visite à domicile notamment en raison de l'insécurité. Les infirmiers sont en grande difficulté également, du fait de patients qui arrêtent en cours de route leurs soins pour cause d'une couverture par les mutuelles défaillante et enfin, il y a un problème de transport sanitaire dans ce département.

M. Stéphane BERNARD, conseiller municipal, délégué à la santé pour la ville de Montreuil, concernant la permanence des soins, plusieurs maisons médicales de garde ont été mise sur pied dans ce département en partenariat avec les médecins libéraux, les communes et les centres hospitaliers. Ces structures sont fragiles, le soutien de l'ARSIF est absolument indispensable notamment pour pérenniser leurs fonctionnements. Ensuite, le développement de la promotion de la santé et des actions de santé publique dans le cadre des futurs contrats locaux de santé qui pourraient être signés en 2011 entre l'ARSIF et entre autre les communes. Les intercommunalités ont également un rôle à jouer dans ce dispositif, notamment la toute nouvelle intercommunalité « Est ensemble » qui fédère 8 communes du sud du département de la Seine Saint Denis. Une mission santé facultative a été confiée à cette intercommunalité. L'ARSIF peut jouer un rôle en termes d'accompagnement et de méthodologie pour construire cette approche intercommunale en santé car les diagnostics qui sont faits dans chacune des communes peuvent être mutualisés et conçus dans un cadre intercommunal mais la démarche est difficile.

Le Dr ZARKA, président de CME du CHI Robert Ballanger, précise que par l'importance des cités sur notre territoire, il y a au sein même des communes des zones qui se transforment en « désert » médicaux alors même que la moyenne semble satisfaisante. La démographie des médecins et des paramédicaux devient difficile notamment avec les départs en retraite anticipés importants liés à la réforme des retraites, il est important de continuer à s'appuyer sur la formation de professionnels paramédicaux qui nous manquent énormément dans ce département.

Mme OLLIVET est surprise du chiffre de SSIAD sur ce territoire qui est à contre balancer avec les statistiques relatives aux infirmiers/infirmières libéraux.

M. KIRSCHEN nuance les propos de Mme OLLIVET sur ce sujet, en effet, la situation peut être moins favorable en Seine-Saint-Denis qu'ailleurs.

M. EVIN précise que nous démarrons le programme du PRS. Notre action sur l'ensemble de la région imposera des choix afin de corriger les inégalités existantes aujourd'hui. Mais des modifications d'organisation seront aussi à envisager en plus de moyens attribués dans le cadre de l'enveloppe budgétaire.

Un travail sur la permanence des soins est également lancé au travers de la mise en place des CODAMUPS dans tous les territoires.

Concernant les contrats locaux de santé, l'ARSIF est tout à fait prête à accompagner les projets pertinents des collectivités territoriales.

Nous sommes confrontés à une révolution épidémiologique qui nécessite une prise en charge des maladies chroniques notamment.

Une révolution culturelle en termes de représentation des usagers au sein des institutions. Les citoyens veulent être de plus en plus des acteurs de leur santé.

La mondialisation n'épargne pas la santé. Roissy pour la Seine-Saint-Denis est la première entrée de la population dans notre pays. Il y a aussi le traitement des épisodes épidémiques par exemple.

Concernant les principes qui vont guider l'agence, ce sont des choix effectués par l'ARSIF qui sont au nombre de sept et qui vous seront soumis :

1. la prévention est préférable aux soins ;
2. la protection de la population impose une vigilance renforcée face au risque sanitaire ;
3. la structuration de l'offre de santé doit être subordonnée aux besoins ;
4. la cohérence des parcours de santé requiert une approche intégrée entre prévention, soins et prise en charge médico-sociale ;
5. les conditions sont réunies pour avancer en matière d'efficacité et de qualité de la prise en charge ;
6. la démocratie sanitaire effective passe par le développement de l'observation et de l'information en santé ;
7. l'adaptation des acteurs doit être stimulée et organisée au niveau des territoires.

Cela doit déboucher sur un certain nombre de moyens d'action pour mettre en œuvre ces principes qui seront les suivants :

1. une gouvernance territorialisée pour une action graduée ;
2. la nécessité de développer une offre de premier recours qui soit structurée ;
3. un rééquilibrage entre prévention, soins et prise en charge médico-sociale ;
4. des articulations nécessaires avec les autres acteurs ;
5. un accompagnement renforcé des ressources humaines de la santé de la région ;

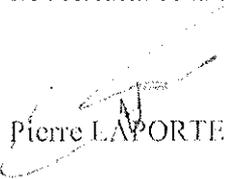
6. une prise en compte résolue de la qualité des pratiques professionnelles dans le pilotage de l'offre de santé ARS à vocation à s'assurer de la qualité des services en développant des procédures externes de qualification ;
7. un développement régional basé sur une technologie de l'information ;
8. une démocratie sanitaire nourrie par le débat public.

Voilà les différentes orientations pour définir une politique régionale de la santé.

M. EVIN remercie l'assemblée.

M. LAPORTE ajoute pour clore la conférence qu'il faudra se réunir bientôt notamment pour élire le bureau, définir le programme de travail et remercie également les membres de la conférence.

Le Président de la conférence de territoire


Pierre LAPORTE